

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Marché public de travaux

Dénomination et coordonnées complètes de la collectivité :

Mairie

8 A Rte de Saint Germain du Bois

71380 OSLON

[oslon@wanadoo.fr](mailto:oslon@wanadoo.fr)

03.85.96.56.71



## Mode de passation du marché :

Procédure adaptée établie en application des articles R.2123-1 et L 2123-1 du code de la commande publique

## Objet du marché :

Travaux rénovation énergétique bâtiments scolaires.

Ce projet se décompose en 3 tranches :

- Rénovation des bâtiments D et E
- Rénovation des bâtiments A, B et C avec pose de panneaux photovoltaïques
- Désimperméabilisation de la cour et construction de 2 préaux

Le dossier peut être également consulté et téléchargé sur la plateforme : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Remise des plis obligatoirement par voie électronique

## Critères d'attribution :

### CRITERE 1 : PRIX DE LA PRESTATION : 40 %

Le critère du prix sera jugé en appliquant la méthode suivante :

- a) La note maximale de 10 est attribuée au candidat ayant présenté l'offre la moins chère
- b) Les autres candidats ont une note inversement proportionnelle au prix. (exemple : offre moins-disante d'un montant de 100 ; offre A d'un montant de 125, note de  $A=10 \times \frac{\text{montant offre moins-disante}}{\text{montant offre A}} = 10 \times \frac{100}{125} = 8$ )

1° Prix jugé à partir de l'Acte d'Engagement dûment complété joint au présent dossier de consultation

Coefficient de pondération 40 %

### CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE : 60 %

Le critère valeur technique sera jugé en appliquant la méthode suivante afin de conserver le poids relatif de ce critère : si aucun candidat n'obtient la note maximale, il sera attribué la note de 10/10 à l'offre la mieux-disante et les autres offres se verront attribuer une note inversement proportionnelle, par analogie à la méthode employée pour le critère prix.

EXEMPLE : offre A mieux-disante avec une note de 8 ; offre B avec une note de 6 ; note de  $A = 10$  et note de  $B = (\text{note offre B} / \text{note offre mieux-disante}) \times 10 = (6 : 8) \times 10 = 7.5$

- 2.1 : Pertinence des moyens matériels et humains affecté à l'opération, expérience dans ce type de travaux

Coefficient de pondération 40 %

- 2.2 : Pertinence du mode opératoire pour la réalisation des travaux (méthodologie, organisation de l'établissement, contrôle des travaux, la gestion du respect du planning, etc...)

Coefficient de pondération 40 %

- 2.3 : Pertinence des dispositions prises concernant la santé, sécurité du chantier pour éviter tout accident pendant la durée des travaux, la réduction des nuisances en site occupé.

Coefficient de pondération 20 %

Contact pour les renseignements relatifs aux voies et délais de recours :

Tribunal Administratif de Dijon

22 Rue d'Assas BP 61616

21016 DIJON

T2L 03.80.73.91.00

Fax 03.80.73.39.89

Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Date limite des offres : 17 juillet 2023 à 12 h

Date d'envoi de la publication : 21 juin 2023